

Islam assassin : le tribunal a utilisé le Coran contre Christine Tasin condamnée à payer 5500 euros

écrit par Christine Tasin | 30 mars 2017

En l'espèce, s'il est exact que Christine Tasin exprime sans ambiguïté son rejet de l'islam, cette religion étant pour elle « *la soumission à la parole du prophète, parole de mort, parole de haine* » et , partant, facteur inéluctable de l'assassinat « *de notre civilisation et de nos modes de vie* », ce rejet ne se limite pas à une simple critique d'un dogme mais s'étend aux comportements et agissements supposés et obligés des adeptes de cette religion, les musulmans n'ayant d'autre choix, pour se prétendre tels, que « *de conquérir de gré ou de force les terres de guerre pour qu'elles deviennent terre d'islam* », de faire le djihad, celui-ci ne se « *déclin(ant) pas seulement en assassinat ...* » mais « *aussi dans la la pression qui est mise sur nos femmes, sur la violence qui est faite sur nos femmes avec le harcèlement, les agressions sexuelles, les viols, pour que les femmes rentrent dans le rang et tout à coup se mettent à devenir sans être « musulmanes, des bonnes petites femmes de musulmans, soumises, cachées, qui ne dévoilent rien* » ; qu'il est d'autant plus artificiel de prétendre uniquement critiquer l'islam en tant que dogme que, parallèlement, Christine Tasin se réfère elle-même aux musulmans, expressément dans l'extrait " *Et les musulmans ont pour devoir, s'ils sont de vrais musulmans, de conquérir de gré ou de force les terres de guerre pour qu'elles deviennent terre d'islam.*", et implicitement lorsqu'elle exhorte ses auditeurs à refuser « *leur joug* » (le soulignement est ajouté) ; que, comme elle l'a elle-même précisé, les comportements qu'elle stigmatise ne sont pas ceux d'une fraction de la communauté musulmane mais sont consubstantiels « *au fait même d'être musulman* », ceux prétendant ne pas les suivre n'étant pas de « *vrais musulmans* » ; que cette présentation d'une communauté comme étant, dans sa globalité, tout entière dédiée à la conquête par les moyens les plus violents et les plus barbares des terres dites « *de guerre* » - ce terme, fût-il emprunté aux textes régissant cette religion, faisant de tout musulman une personne en guerre contre les États non musulmans et leurs habitants- suscite nécessairement un vif sentiment de rejet, voire de haine, à l'encontre de cette communauté prise dans son ensemble, sentiment attisé de surcroît par le contexte tragique dans lequel ces propos ont été tenus et la particulière horreur des actes commis à l'encontre du couple de policiers, par la description du sort que les musulmans réservent aux femmes -violences, harcèlement, agressions sexuelles, viols-, par la scansion à de multiples reprises du slogan « *islam assassin* », repris en chœur par l'auditoire, et par l'exhortation finale à prendre les armes, au sens propre du terme, pour se défendre ; que le fait que, comme Christine Tasin l'a indiqué à l'audience, aucune personne n'ait commis des violences physiques à la suite de ses articles ou de ses discours est indifférent à l'appréciation du délit poursuivi en l'espèce ; que dans ces conditions, il convient d'estimer que l'infraction qui lui est reprochée est, en l'espèce, constituée et d'entrer en voie de condamnation.

La 17ème Chambre vient de rendre son verdict.

Pour avoir dit "[islam assassin](#)" au lendemain de l'assassinat de deux de nos policiers à Magnanville, me voici condamnée pour incitation à la haine etc. à 1500 euros d'amende plus 2000 euros de dommages et intérêts et frais de procédure pour la LDH et autant pour la LICRA.

Les attendus du jugement sont granguignolesques.... La justice est-elle devenue folle ? Les juges sont-ils devenus fous ? A force d'entendre Tubiana et Goldman vitupérer et dévoyer nos valeurs et les concepts du droit, ont-ils été infestés par le chariatiquement correct ?

Je respecte la justice et les juges, au motif qu'en bonne républicaine je crois à l'adage "dura lex sed lex" mais comment imaginer un instant que le scandaleux verdict qui vient d'être rendu puisse correspondre à l'une de nos lois et à un délit ?

Décryptage des attendus ci-dessous :

En l'espèce, s'il est exact que Christine Tasin exprime sans ambiguïté son rejet de l'islam, cette religion étant pour elle « *la soumission à la parole du prophète, parole de mort, parole de haine* » et , partant, facteur inéluctable de l'assassinat « *de notre civilisation et de nos modes de vie* », ce rejet ne se limite pas à une simple critique d'un dogme mais s'étend aux comportements et agissements supposés et obligés des adeptes de cette religion, les musulmans n'ayant d'autre choix, pour se prétendre tels, que « *de conquérir de gré ou de force les terres de guerre pour qu'elles deviennent terre d'islam* », de faire le djihad, celui-ci ne se « *déclin(ant) pas seulement en assassinat ...* » mais « *aussi dans la la pression qui est mise sur nos femmes, sur la violence qui est faite sur nos femmes avec le harcèlement, les agressions sexuelles, les viols, pour que les femmes rentrent dans le rang et tout à coup se mettent à devenir sans être « musulmanes, des bonnes petites femmes de musulmans, soumises, cachées, qui ne dévoilent rien* » ; qu'il est d'autant plus artificiel de prétendre uniquement critiquer l'islam en tant que dogme que, parallèlement, Christine Tasin se réfère elle-même aux musulmans, expressément dans l'extrait " *Et les musulmans ont pour devoir, s'ils sont de vrais musulmans, de conquérir de gré ou de force les terres de guerre pour qu'elles deviennent terre d'islam.*", et implicitement lorsqu'elle exhorte ses auditeurs à refuser « *leur joug* » (le soulignement est ajouté) ; que, comme elle l'a elle-même précisé, les comportements qu'elle stigmatise ne sont pas ceux d'une fraction de la communauté musulmane mais sont consubstantiels « *au fait même d'être musulman* », ceux prétendant ne pas les suivre n'étant pas de « *vrais musulmans* » ; que cette présentation d'une communauté comme étant, dans sa globalité, tout entière dédiée à la conquête par les moyens les plus violents et les plus barbares des terres dites « *de guerre* » - ce terme, fût-il emprunté aux textes régissant cette religion, faisant de tout musulman une personne en guerre contre les États non musulmans et leurs habitants- suscite nécessairement un vif sentiment de rejet, voire de haine, à l'encontre de cette communauté prise dans son ensemble, sentiment attisé de surcroît par le contexte tragique dans lequel ces propos ont été tenus et la particulière horreur des actes commis à l'encontre du couple de policiers, par la description du sort que les musulmans réservent aux femmes -violences, harcèlement, agressions sexuelles, viols-, par la scansion à de multiples reprises du slogan « *islam assassin* », repris en chœur par l'auditoire, et par l'exhortation finale à prendre les armes, au sens propre du terme, pour se défendre ; que le fait que, comme Christine Tasin l'a indiqué à l'audience, aucune personne n'ait commis des violences physiques à la suite de ses articles ou de ses discours est indifférent à l'appréciation du délit poursuivi en l'espèce ; que dans ces conditions, il convient d'estimer que l'infraction qui lui est reprochée est, en l'espèce, constituée et d'entrer en voie de condamnation.

Je résume les raisons pour lesquelles je suis condamnée :

- parce que, en rappelant les obligations faites par les

textes sacrés islamiques aux vrais musulmans de conquérir, de gré ou de force, les terres dites de guerre pour qu'elles deviennent terres d'islam, je ferais ainsi obligation moi-même aux musulmans de se comporter en vrais musulmans et de conquérir notre pays pour pouvoir se dire musulman... C'est sidérant et ahurissant de mauvaise foi, les juges rappelant que le fait que les termes de terre d'islam et terre de guerre soient empruntés aux textes régissant l'islam ne change rien, le rappeler susciterait une réaction de rejet ! Cela s'appelle une inversion des causes et des effets.

Cela me rappelle le jugement contre [Alain Jean-Mairet](#), qui avait utilisé le témoignage de Sami Aldeeb et ses connaissances du coran pour condamner Alain Jean-Mairet...

Je suis donc d'abord condamnée pour avoir dit la Vérité sur l'islam et rappelé l'obligation faite, par les textes sacrés islamiques, aux vrais musulmans de conquérir les terres de mécréants... Hallucinant, surréaliste...

- J'ai bien précisé, dans le discours tenu en juin 2016, que ce que j'affirmais ne concernait que les vrais musulmans et il a été longtemps discuté à la barre de ce qu'étaient les "vrais" musulmans... Toute cette partie a disparu dans les attendus. Les juges citent ma phrase, "les musulmans, s'ils sont de vrais musulmans" mais en tirent pour conséquence que tout musulman est un "vrai" musulman, donc un terroriste et un assassin en puissance. On sent ici la patte du juge qui, le jour du procès m'avait posé cette question : *Alors vous dites comme les djihadistes de l'Etat islamique, que les vrais musulmans sont ceux qui appliquent les textes coraniques.* Je m'étais hérissée, lui demandant si elle me mettait sur le même plan que les djihadistes... S'agissait-il de Caroline Kuhnmunch, vice-président du Tribunal de Grande Instance, ancienne collaboratrice de Taubira, placée là quand celle-ci a quitté le gouvernement ? De mauvaises langues le

sussurent, je n'ose y croire.

Bref, le tribunal me condamne parce que les juges ont décidé que tous les musulmans étaient de vrais musulmans, djihadistes, suivant le beau modèle de Mahomet. Authentique. Ubu roi vous dis-je...

- Apparemment, à la 17ème Chambre, il ne fait pas bon rappeler la discrimination dont souffrent les femmes en islam, j'avais pourtant rappelé le fameux arrêté de la Cour européenne des Droits de l'homme de 2001 et 2003 qui le dit clairement. Mais il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. J'avais rappelé également les agressions subies par les femmes en short, les viols de Cologne... Mais le premier qui dira la vérité sera exécuté... Il ne fait pas bon non plus rappeler le "joug musulman" (le mot est discriminatoire) dont souffrent trop de gens dans les "territoires perdus de la République".

Pas de procès pour Bensoussan qui avait publié ce livre où il montrait déjà le joug musulman et les difficultés du vivre ensemble. D'ailleurs Bensoussan qui disait pire encore que moi dans son livre n'avait pas été traîné au tribunal et quand il a affirmé que l'antisémitisme était tété avec le lait des mères par certaines catégories de population, il a été relaxé, et je m'en réjouis fortement... Bref, les vérités dépendent du jugé, de son étiquette politique, de son environnement intellectuel...

- J'ose demander aux femmes en danger de continuer à s'habiller comme elles le veulent, sans se soucier des intimidations, mais de sortir en bande, avec lacrymos et autres moyens softs de se défendre si elles étaient attaquées, rappelant que, dans les années 70, une Gisèle Halimi prescrivait aux femmes de prendre des cours d'autodéfense, sans que cela ait suscité la moindre controverse ni la même condamnation. Et je suis accusée

d'avoir appelé à prendre les armes, carrément !

Bref, amies laissez-vous violer, insulter, la justice passe. Et trépasse.

- Cerise sur le gâteau. J'ai eu beau dire que, tout de même, depuis 11 ans que je milite contre l'islam, personne n'a insulté, agressé, tué un musulman en mon nom ou inspiré par mes milliers d'articles... Circulez il n'y a rien à voir. Sachant que si c'était vrai, si un Breivik avait pété les plombs en me lisant les juges auraient bien entendu ajouté un élément à charge, cela laisse songeur...

Naturellement je fais appel, on ne peut pas laisser une jurisprudence pareille s'installer en notre beau pays de France.. On ne peut pas se laisser condamner pour avoir dit "islam assassin", pour avoir dit les risques que chacun de nous prend, à cause de l'islam. Et en ces temps d'attentat islamique, le verdict de ce jour laisse un drôle de goût dans la bouche...

Ils ont tué une seconde fois Jean-Baptiste Salvaing et Jessica Schneider. A leur place, je ne serais pas fière...

Pour les frais d'appel, vous pouvez participer si vous le souhaitez en envoyant un chèque à Résistance républicaine, 101 avenue du Général Leclerc, 75685, Paris cedex 14, ou par Internet [ici](#).